

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant de prolongation de la convention technique entre la ville de Quimper et
l'association le Quartier**

Il est proposé de prolonger la convention technique entre la ville de Quimper et l'association le Quartier, jusqu'au 31 décembre 2015, afin de disposer du temps nécessaire à la procédure de renouvellement de la convention d'objectifs.

La ville de Quimper est liée avec l'association le Quartier, centre d'art contemporain de Quimper, par une convention technique complétant la convention pluriannuelle d'objectifs, dont la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2014.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en prolonger la durée jusqu'à la fin de l'année 2015 afin de disposer du temps nécessaire à la procédure de renouvellement de la convention d'objectifs intégrant une phase de bilan - diagnostic ainsi qu'une étape de conception et de validation du nouveau projet de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation de la convention technique avec l'association le Quartier, dont l'échéance est repoussée au 31 décembre 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET